

Compte rendu de la séance du 11 juin 2018

Délibérations du conseil:

PISCINE : DROITS D'ENTREE / SAISON 2018

Monsieur le Maire, rappelle aux conseillers municipaux les tarifs des droits d'entrée à la piscine adoptés en 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de ne pas changer les tarifs comme suit pour la saison 2018 :

adultes et adolescents :

ticket individuel : 3.30 euros

carnet de 10 tickets : 28.00 euros

enfants moins de 14 ans :

ticket individuel : 1,50 euros

carnet de 10 tickets : 13,00 euros

adultes et adolescents peyrusiens :

ticket individuel : 3.00 euros

carnet de 10 tickets : 24.00 euros

PISCINE : Gérance du bar

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à la désignation de la personne qui assurera la gérance du bar de la piscine pour la saison 2018.

Précise qu'à ce jour une seule personne a posé candidature, Madame Maria MORCILLO BANEGAS, qui avait assuré ce poste depuis 2007, en ayant donné entière satisfaction.

Donne lecture du modèle de convention établi à cet effet, et invite le conseil municipal à déterminer le montant de la gérance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour traiter avec la candidate qui a été retenue pour ce poste, Madame Maria MORCILLO BANEGAS domiciliée à Valence 47 Rue Monge

CREATION EMPLOI SAISONNIER : MAITRE NAGEUR (BEESAN, BPJEPS AA...)

Monsieur le Maire expose au conseil, qu'il y a lieu de créer par délibération le poste saisonnier de MAITRE NAGEUR pour la piscine municipale de Peyrus.

La piscine municipale est ouverte tous les jours de la semaine du 30 juin 2018 au 2 septembre 2018 de 11 heures 30 à 19 heures.

Le maire propose la création de deux emplois saisonniers de "MAITRE NAGEUR" à titre contractuel à temps non complet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer deux emplois saisonniers de "MAITRE NAGEUR" à temps non complet pour la période d'ouverture de la piscine municipale.

Délibération autorisant le recrutement d'agents compte tenu de l'accroissement saisonnier d'activité.

Considérant qu'en cas d'accroissement saisonnier de l'activité il est nécessaire de recruter temporairement du personnel.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'autoriser le Monsieur le Maire à procéder, en cas de besoin au recrutement d'un ou deux agents contractuels ou titulaires, pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois allant de juin à août, pour l'accroissement saisonnier d'activité.

Ce ou ces agents assureront des fonctions d'accueil du public, guichet de la piscine municipale, nettoyage des locaux, relevant de la catégorie C à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires.

Adhésion au service « RGPD » du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD).

Le maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. présente un intérêt certain.

Le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le maire propose à l'assemblée de mutualiser ce service avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I., d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.

APPROBATION DES STATUTS DE VALENCE ROMANS AGGLO

Monsieur le Maire expose :

La Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo a modifié ses statuts et notamment l'article D du titre 1 "dispositions générales" relatif au siège de la Communauté d'agglomération.

En lieu et place de "La Communauté d'agglomération a son siège à Rovaltain - Avenue de la gare - 26985 Valence" figure "La Communauté d'agglomération a son siège au 1, Place Jacques Brel - 26200 VALENCE".

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver les statuts de Valence Romans Agglo : 3 abstentions, 10 pour

CONVENTION POUR UN COMMERCE NON SEDENTAIRE : ACTIVITE COMMERCIALE AMBULANTE / COMMERCE DE DETAIL ALIMENTAIRE

Monsieur le Maire propose d'établir une convention pour autoriser l'installation d'un commerce non sédentaire de vente alimentaire.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui pourrait être établie, et demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

AUTORISE Monsieur LEGRAND Pierre domicilié 8 Rue Victor Hugo à CREST (Drôme) 26400 à exercer son activité : «LA CH'TI DROMOISE» à partir du 16 Juin 2018 ; 3 mois renouvelables par tacite reconduction.

DIVERS :

- * Signature Procès-verbal du PADD
- * Loto organisé par l'association "Les Petites Mains du RPI" 1 lot offert
- * Marché "Place de la Mairie" "diffusion match Equipe de France de football"
- * 21 juin Fête de la Musique organisée par l'association "Peyrus en fête"
- * Forum des associations le 7 septembre 2018 à la salle des fêtes
- * Réunion de la commission extra municipale le 25 juin : permanences à "la parenthèse" pour la saison estivale
- * Opération "Chemin des Peintres"

Constitution d'une équipe de bénévoles, 22 artistes vont exposés.

Lieux d'exposition : Mairie, la Parenthèse, Place de la Mairie, Théâtre, Chapelle de l'Eglise et la Chapelle Saint Pierre.

Des menus "chemin des peintres" seront fait à l'hôtel du commerce et au relai des limouches

- * Rando patrimoine le 9 juin à Peyrus : participation de 40 personnes
- * le 6 juillet : "Visite à la Torche" de l'Eglise du voeu
- * Association "le théâtre de la pierre" : projet d'installatin de gratins au théâtre
- * Fin du contrat d'engagement du service civique le 6 juillet 2018
- * Conférence sur la synchronisé et le hasard
- * Projet de couverture de la Pergola à la Parenthèse
- * Projet "Abri bus/toilettes publiques"

Prochain conseil le 11 juillet 2018 à 20 h

Séance levée à 21 h 20

